



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Ogden a eu lieu le 6 mai 2019 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden.

PRÉSENTS :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow et Jean R. Roy et mesdames les conseillères Claudette Dupras, Marie-Andrée Courval, Lise Rousseau et Sylvie Lefebvre

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire Richard Violette. Madame Vickie Comeau, directrice générale et secrétaire-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire Richard Violette déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2019-05-107 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre appuyé par madame Claudette Dupras et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019

2019-05-108 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow appuyé par madame Marie-Andrée Courval et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1 avril 2019 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait cinq (5) personnes présentes dans la salle. M. St-Jean a mentionné que la neige envoyée par le camion de déneigement a causé des dommages à sa clôture et qu'il avait avisé l'inspecteur en voirie qui n'avait pas de solution viable pour lui. Le maire a répondu qu'on parlera avec l'inspecteur en voirie et a expliqué qu'il s'agissait d'un nouveau contracteur pour le secteur 1 d'Ogden cet hiver. M. Ruf a posé des questions sur l'enquête visant l'internet haute vitesse et M. Violette lui a répondu que tout le territoire d'Ogden est présentement mal desservi et qu'on travaille pour obtenir des subventions gouvernementales qui changeront cette situation dans le futur.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

6.1 Dépôt du rapport forestier

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Appui à la résolution de Saint-Étienne-de-Bolton concernant la gestion des matières résiduelles

CONSIDÉRANT les importantes variations dans la gestion des matières résiduelles entre les différentes régions et territoires municipaux du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la qualité des matières récupérées et traitées par les centres de tri est très inégale ou du moins le semble selon des opinions largement répandues;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer une gestion optimale de la collecte, de la consigne, du recyclage et de l'utilisation des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT QUE certaines municipalités québécoises, des groupes de pression et des citoyens demandent l'instauration d'une collecte séparant le verre des autres matières pour favoriser son recyclage;

CONSIDÉRANT QUE la gestion des matières résiduelles devrait être considérée dans son ensemble soit, les matières compostables, réutilisables, recyclables et les déchets ultimes voués à l'enfouissement, le tout dans une perspective de développement durable;

CONSIDÉRANT QUE le Québec doit adopter les meilleures pratiques pour améliorer sa gestion des matières résiduelles et atteindre les cibles fixées;

2019-05-109 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden appuie la résolution adoptée par la Municipalité de Saint-Étienne-de-Bolton et demande au gouvernement du Québec, notamment à la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et au Ministre de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de mettre sur pied une commission d'étude multipartite pour faire le point sur la situation de la gestion des matières résiduelles au Québec et proposer un nouveau plan d'action pour tout le territoire québécois concernant la récupération, le tri et le recyclage des matières résiduelles, y compris la valorisation des matières. L'élaboration de cette politique devrait s'appuyer sur une minimisation de l'empreinte carbone des produits en fonction des différents modes de gestion. Cette approche vise à relier directement cette politique aux objectifs de réduction des gaz à effet de serre (GES).

QUE cette résolution soit également transmise à la MRC Memphrémagog, aux autres municipalités de la MRC, à la FQM, à l'UMQ et au député d'Orford, Gilles Bélanger.

ADOPTÉE

7.2 Distribution de compost gratuit (Régie de Coaticook)

CONSIDÉRANT QUE la Régie de Coaticook a offert à la Municipalité un (1) voyage de compost gratuit pour fin de distribution aux citoyens d'Ogden, et que ce compost sera disponible pour être ramassé la semaine du 25 au 31 mai;

CONSIDÉRANT QUE M. Chris Hatch se dit prêt à faire le transport du compost pour la municipalité d'Ogden au même coût que dans les années antérieures, soit de 150\$ par voyage de compost;

2019-05-110 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise le transport du premier voyage de compost qui sera effectué par M. Chris Hatch pour le prix de 150\$, taxes en sus.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

QUE pour l'année 2019, si d'autre compost est offert à la municipalité d'Ogden, le conseil autorise la directrice générale à faire transporter, par M. Chris Hatch, un maximum de quatre (4) voyages additionnels de compost de la Régie de Coaticook, à destination de l'espace réservé à cette fin sur le terrain appartenant à la Municipalité, pour une dépense maximale de 150\$ par voyage, taxes en sus.

QUE la directrice générale annoncera la distribution de compost aux résidents d'Ogden par le biais des pages d'annonces communautaires du Reflet du Lac et du Stanstead Journal, de même que le bulletin municipal.

QUE dès que le compost sera disponible pour la distribution, le compost soit offert aux citoyens sur une base «libre-service», sans que la distribution n'en soit supervisée.

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 6 mai dernier.

8.2 Octroi du contrat pour abat-poussière

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35% sur ses chemins de gravier;

CONSIDÉRANT QUE la soumission conforme et la plus basse reçue est de la compagnie les Entreprises Bourget inc. au prix de 0.3279\$ du litre, taxes en sus;

2019-05-111 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil octroie le contrat pour la fourniture et l'épandage d'environ 175,000 litres de chlorure de calcium 35% à la compagnie les Entreprises Bourget inc. au prix de 0.3279\$ du litre, taxes en sus, pour un montant maximal de 57,382.50\$ taxes en sus.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.3 Rechargement des chemins non-pavés 2019

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a lancé un appel d'offres par invitation pour le rechargement de certains chemins non-pavés de par sa résolution 2019-04-084;

CONSIDÉRANT QUE toutes les soumissions reçues sont supérieures au montant de 101,100\$ qui est le seuil d'appel d'offres public, et donc un appel d'offres par invitation n'est pas valide;

2019-05-112 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

DE refuser toutes les soumissions reçues pour le rechargement des chemins non-pavés 2019.

D'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres public pour le rechargement des chemins non-pavés 2019.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

8.4 Nettoyage des chemins d'asphalte, des surfaces de ponts et des intersections municipales

2019-05-113 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise l'inspecteur de la voirie à embaucher les services de Ferme Michel Bélanger S.E.N.C. pour faire nettoyer les chemins d'asphalte, les surfaces de ponts et les intersections municipales, de même que le transport des matériaux, pour une dépense maximale de 3,200\$, taxes en sus.

ADOPTÉE

8.5 Embauche d'un journalier aux travaux publics pour la saison 2019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a décidé d'embaucher un journalier aux travaux publics pour la saison 2019;

2019-05-114 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil accorde le poste de journalier aux travaux publics pour la saison 2019 à M. Charles McIntyre, au taux horaire déterminé par le conseil.

QUE cet emploi débutera vers le 13 mai 2019, ou avant si nécessaire, et durera pour une période d'environ six (6) mois.

ADOPTÉE

8.6 Vente du camion Ford

CONSIDÉRANT QU'une annonce a été placée pour la vente du camion Ford au plus haut soumissionnaire, sans garantie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus haute a été faite par Le Salon de l'Auto et du Camion Magog 9043-4515 Magog inc. au prix de 2,500\$ plus TPS;

2019-05-115 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise cette vente du camion Ford au Salon de l'Auto et du Camion Magog 9043-4515 Magog inc. au prix de 2,500\$ plus TPS, avec signature d'un contrat de vente mentionnant qu'aucune garantie n'est incluse.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.7 Vente du vieux tracteur Kubota

CONSIDÉRANT QU'une annonce a été placée pour la vente du vieux tracteur Kubota au plus haut soumissionnaire, sans garantie;

CONSIDÉRANT QUE l'offre la plus haute a été faite par Machinerie Denis Jacques inc. au prix de 8,250\$ plus TPS;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-05-116 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise cette vente du vieux tracteur Kubota à Machinerie Denis Jacques inc. au prix de 8,250\$ plus TPS, avec signature d'un contrat de vente mentionnant qu'aucune garantie n'est incluse.

QUE le conseil autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer ledit contrat de vente pour et au nom de la Municipalité d'Ogden.

ADOPTÉE

8.8 Appui à la résolution de la Ville de Stanstead pour une demande de correctif au MTQ pour le déneigement sur l'autoroute 55

CONSIDÉRANT QUE l'autoroute 55 est un axe routier névralgique au Québec, étant l'une des deux seules autoroutes québécoises donnant accès aux douanes américaines;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et automobilistes déplorent le piètre entretien hivernal de cette autoroute, plus particulièrement le déneigement et le déglacage;

CONSIDÉRANT QUE ce manque d'entretien approprié nuit au développement économique de la région en plus de présenter un risque important pour la sécurité des usagers de la route;

2019-05-117 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden appuie la résolution adoptée par le conseil de la Ville de Stanstead qui déplore le manque d'entretien hivernal effectué sur l'autoroute 55;

QUE le conseil de la Municipalité d'Ogden presse le ministère des Transports du Québec à amener des correctifs importants à ce sujet;

QUE copie de la résolution soit acheminée aux municipalités touchées par cette problématique, au responsable régional du ministère des Transports du Québec, au député provincial du comté d'Orford ainsi qu'au préfet de la MRC de Memphrémagog.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 43,951.79\$ et les salaires s'élèvent à 21,719.80\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 65,671.59\$.

2019-05-118 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 66,520.74\$;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-05-119 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 6 mai dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et secrétaire-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Dépôt des états financiers 2018 et du rapport du vérificateur

La directrice générale dépose les états financiers de l'exercice 2018 ainsi que le rapport du vérificateur.

9.4 Rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables

CONSIDÉRANT QUE l'auditeur indépendant a fourni son rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, lequel rapport a été déposé par la directrice générale et copie du rapport a été remis aux membres du conseil qui en prennent acte;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport doit être transmis à Recyc-Québec avant le 1^{er} juillet 2019 selon la loi;

2019-05-120 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE la Municipalité d'Ogden autorise la directrice générale à transmettre le rapport sur le coût net de la collecte sélective de matières recyclables de la Municipalité d'Ogden pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 à Recyc-Québec.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Modification à la résolution pour l'entretien du parterre à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté la résolution no. 2019-04-093 pour embaucher M. Jean-François Vermette pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2019;

CONSIDÉRANT QUE M. Vermette et sa mère ont avisé la municipalité qu'il ne pourrait pas faire ce travail en 2019;

CONSIDÉRANT QUE M. Andrew Bryant se dit prêt à faire l'entretien du parterre à l'hôtel de ville pour la saison estivale pour le prix de 50\$ par fois, taxes incluses;

2019-05-121 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QU'Andrew Bryant soit embauché pour faire la tonte du gazon à l'hôtel de ville pour la saison estivale 2019.

QUE la Municipalité paiera 50\$ par tonte à Andrew Bryant pour ses services, taxes incluses, à condition qu'il fournisse son propre équipement et l'essence nécessaire à son fonctionnement, et que le travail soit bien fait.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.2 Renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale

2019-05-122 Il est proposé par madame Marie-Andrée Courval
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE la directrice générale soit autorisée à payer le renouvellement de l'abonnement annuel au Réseau d'Information Municipale au montant de 160.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.3 Congrès ADMQ 2019 pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) organise le congrès ADMQ offrant trois (3) jours d'ateliers et de conférences pour les directeurs municipaux;
CONSIDÉRANT QUE le but de ce congrès est d'offrir de la formation aux directeurs municipaux et l'opportunité d'interagir avec les autres directeurs des différents coins de la province;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès se tiendra à Québec les 12, 13 et 14 juin 2019 et que le coût pour assister à ce congrès est de 539\$ pour les membres de l'ADMQ si l'inscription est faite avant le 15 mai 2019;

2019-05-123 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à ce congrès.

QUE le conseil autorise les frais d'inscription au montant de 539\$ ainsi que les frais de représentation (frais de déplacement et chambre d'hôtel) encourus pour assister à ce congrès, ces derniers étant remboursables sur présentation de facture.

ADOPTÉE

10.4 Procédure pour le traitement des plaintes en matière de gestion contractuelle

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 938.1.2.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ.c.C-27.1) (ci-après : le « CM »), une municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit examiner et traiter de façon équitable les plaintes qui lui sont formulées par les personnes intéressées;

CONSIDÉRANT QUE rien dans la présente procédure ne doit modifier ou limiter les obligations prévues au CM quant aux modalités de traitement des plaintes.

2019-05-124 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE la procédure suivante est adoptée :

1. Préambule

Le préambule de la présente procédure en fait partie intégrante.

2. Objets

La présente procédure a pour objets :

- a. d'assurer un traitement équitable des plaintes formulées à la municipalité dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques;
- b. d'assurer un traitement équitable des manifestations d'intérêt formulées à la municipalité dans le cadre d'un contrat qui, n'eut été de l'article 938 CM aurait été assujéti à l'article 935 CM, avec un fournisseur qui est le seul en mesure de fournir les biens ou les services en vertu du paragraphe 2 du premier alinéa de l'article 938 CM;
- c. d'identifier la personne à qui ces plaintes ou manifestations d'intérêt devront être transmises, incluant son adresse électronique.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

3. Interprétation

La présente procédure ne doit pas être interprétée comme permettant de déroger aux dispositions impératives des lois qui régissent les contrats des municipalités, incluant les dispositions prévues à ces lois quant au droit de formuler une plainte, les modalités de recevabilité de cette plainte, les délais applicables, etc.

4. Fonctionnaire responsable

Le directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité est désigné responsable de la présente procédure. À cette fin, il est désigné comme étant la personne à qui doit être adressée toute plainte relative à un processus de demande de soumissions publiques, de même que toute manifestation d'intérêt à la suite de la publication d'un avis d'intention, conformément à l'article 938.0.0.1 CM.

En cas d'absence ou d'impossibilité d'agir du directeur général et secrétaire-trésorier, le directeur général et secrétaire-trésorier adjoint assume cette responsabilité.

Toute plainte ou manifestation d'intérêt doit être transmise à l'adresse courriel suivante : dg@munogden.ca ou à toute autre adresse désignée par le fonctionnaire responsable et qui devra être indiquée dans la demande de soumissions publiques ou l'avis d'intention de conclure un contrat de gré à gré.

5. Obligations du fonctionnaire responsable

Le fonctionnaire responsable doit agir en toute impartialité et avec diligence dans l'application des dispositions du CM relatives à la réception, l'examen, le traitement et le suivi des plaintes ou des manifestations d'intérêt.

Relativement à ces fonctions, le fonctionnaire responsable doit notamment :

- a. Recevoir les plaintes ou manifestations d'intérêt;
- b. Vérifier leur recevabilité en fonction des dispositions du CM et de la présente procédure;
- c. S'assurer que les inscriptions soient faites sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) conformément au CM;
- d. Assurer le traitement et le suivi des plaintes et manifestations d'intérêt, conformément au CM en faisant appel à toute personne, firme ou tout spécialiste mandaté par la municipalité lorsque cela est approprié ou d'intérêt;
- e. Formuler et transmettre au plaignant ou à la personne ayant manifesté son intérêt, la décision de la municipalité;
- f. Informer le plaignant ou la personne ayant manifesté son intérêt de son droit de formuler une plainte en vertu de la *Loi sur l'Autorité des marchés publics* (RLRQ.c.A-33.2.1), lorsqu'applicable, dans les délais prévus au CM.

6. Motifs au soutien d'une plainte dans le cadre l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publiques

Une personne intéressée ou un groupe de personnes intéressées à participer au processus d'adjudication ou son représentant peut porter plainte relativement au processus de demande de soumissions publiques lorsqu'elle est d'avis que la demande de soumissions prévoit des conditions qui :

- N'assurent pas un traitement intègre et équitable des concurrents;
- Ne permettent pas à des concurrents d'y participer bien qu'ils soient qualifiés pour répondre aux besoins exprimés; ou
- Ne sont pas autrement conformes au cadre normatif de la municipalité.

7. Motif au soutien d'une manifestation d'intention dans le cadre de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un « fournisseur unique »

Une personne peut manifester son intérêt dans un contrat devant être conclu de gré à gré avec un « fournisseur unique » si elle est en mesure de démontrer qu'elle peut réaliser ce contrat eu égard aux besoins de la municipalité et aux obligations du contrat énoncés dans l'avis d'intention.

8. Entrée en vigueur

Cette procédure entre en vigueur dès son adoption par le conseil de la municipalité.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

10.5 Page municipale dans Bottin de Stanstead 2019

2019-05-125 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale à placer une page d'information pour la municipalité d'Ogden dans le Bottin de Stanstead 2019, au coût de 150\$.

ADOPTÉE

10.6 Formation FQM pour la conseillère no. 5

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) offre une formation webinaire pour les élu(e)s et gestionnaires intitulée « Rôle et pouvoirs des administrateurs des OBNL » qui se tiendra le 19 juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette formation propose de mieux connaître et d'apprendre à interagir efficacement avec les organismes à but non lucratif et leurs administrateurs;

CONSIDÉRANT QUE le coût est de 80.00\$ taxes en sus pour les membres de la FQM;

2019-05-126 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Sylvie Lefebvre
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la conseillère no. 5 et tous les autres membres du conseil à participer à cette formation webinaire FQM se tenant le 19 juin 2019 au coût de 80.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.7 Achat d'un appareil pour traiter l'eau à l'hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE l'eau à l'hôtel de ville est potable mais a présentement une très mauvaise odeur de soufre;

CONSIDÉRANT QUE le prix d'un appareil pour traiter l'eau à l'hôtel de ville est de maximum 1,890\$ taxes en sus;

2019-05-127 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par monsieur Jean R. Roy
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à procéder à l'achat de cet appareil de traitement d'eau au prix maximal de 1,890\$ taxes en sus.

QUE dès l'achat de cet appareil et son bon fonctionnement, l'eau en bouteille ne sera plus achetée à l'hôtel de ville.

ADOPTÉE

10.8 Achat d'une table pour la salle du conseil

2019-05-128 Il est proposé par madame Claudette Dupras
appuyé par madame Marie-Andrée Courval
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à procéder à l'achat d'une table de réunion pour la salle du conseil de l'hôtel de ville au prix de 1,897.06\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

10.9 Conférence ADMQ gratuite pour la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) offre une conférence sur le leadership gratuite à la directrice générale qui se tiendra à Sherbrooke le 30 mai 2019 de 16h à 19h;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE cette conférence portera sur le leadership, comment bâtir des relations humaines harmonieuses et l'importance d'investir en nous-même;

2019-05-129 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à participer à cette formation ADMQ gratuite se tenant le 30 mai 2019 à Sherbrooke.

QUE le conseil autorise le remboursement des frais de déplacement encourus pour assister à cette conférence.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Embauche des préposés au quai de Cedarville et poste de lavage pour la saison 2019

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu copie des projets d'entente avec M. Jean Marquis et M. Thierry Vives pour la gestion des installations du quai de Cedarville pour la saison 2019, soit le poste de lavage, la rampe de mise à l'eau et le stationnement;

2019-05-130 Il est proposé par madame Sylvie Lefebvre
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE les ententes sont approuvées telles que présentées et que le maire et la directrice générale sont autorisés à les signer pour et au nom de la Municipalité de Ogden.

QUE M. Jean Marquis et M. Thierry Vives soient nommés au titre de préposés responsables d'un quai public.

ADOPTÉE

11.2 Achat d'une cabine pour le poste de lavage

2019-05-131 Il est proposé par monsieur Jean R. Roy
appuyé par madame Lise Rousseau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à procéder à l'achat d'une cabine pour le poste de lavage au prix de 3,790.00\$ taxes incluses.

ADOPTÉE

11.3 Frais de déplacement pour le professeur de Tai Chi

CONSIDÉRANT QUE, de par sa résolution no. 2019-04-103, le conseil de la municipalité d'Ogden a autorisé la tenue de cours de Tai Chi durant l'été, au coût de 680\$ taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE le professeur a avisé qu'il y aura aussi des frais de déplacement au montant de 0.50\$ du kilomètre, pour un coût total de 200.00\$ pour l'été;

2019-05-132 Il est proposé par madame Lise Rousseau
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à payer les frais de déplacement de 200.00\$ taxes en sus au professeur des cours de Tai Chi.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Formation en sécurité civile par la Croix-Rouge

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité civile de la municipalité d'Ogden compte tenir une formation pour familiariser les membres de l'organisation municipale de la sécurité civile avec leur rôle et au fonctionnement du Centre de coordination des mesures d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE la Croix-Rouge offre de donner cette formation à Ogden, incluant des mises en situation, pour le prix de 2,225\$ taxes en sus;

2019-05-133 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par madame Claudette Dupras
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la directrice générale, Mme Vickie Comeau, à accepter l'offre de formation de la Croix-Rouge au prix de 2,225.00\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a assisté à la rencontre de la Régie Incendie de l'Est.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à la rencontre des maires en avril à la MRC et a mentionné divers dossiers qui y ont été discutés. Le sujet du traitement du verre a été soulevé et la MRC va attendre que le gouvernement prenne position à cet égard. La Ressourcerie des Frontières a des difficultés financières et certaines municipalités vont s'en retirer. La MRC prendra position bientôt sur les animaux dangereux.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

M. Ruf a mentionné qu'il a bien aimé le souper à la cabane à sucre et a suggéré que les maires des municipalités avoisinantes soient invités la prochaine fois. Il a aussi demandé si sa lettre sur les chemins a bien été reçue et le maire l'a remercié pour la lettre, lui disant que le comité de voirie a déjà commencé à en discuter. Mme Lemire a demandé pourquoi une cabane au quai est mentionnée dans la section loisirs de l'ordre du jour et la directrice générale lui a répondu que les sujets concernant le quai ont toujours été considérés comme étant des loisirs à Ogden. M. Sudlow a mentionné le problème avec le délai du 9-1-1 quand il a fait un appel récemment.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL Municipalité d'Ogden

2019-05-134 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

La conseillère madame Lise Rousseau propose la levée de la séance, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 49 minutes.

Richard Violette
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Richard Violette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.